



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT  
LE MERCREDI 25 MAI 2022

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mercredi 25 mai 2022 à 8h00, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Sont absents à cette séance, madame et monsieur les conseillers Gilles Lapierre et Chantale Boudrias.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Monsieur Dave Bourque, chef de Division des ressources humaines, madame Céline Miron, adjointe exécutive au cabinet du maire et à la direction générale et Me Geneviève Noël, greffière adjointe sont présents.

**257-05-22**

**EMBAUCHE AU POSTE DE CONSEILLER PRINCIPAL EN RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron APPUYÉ de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher en date du 13 juin 2022, monsieur Raphaël Lafleur à titre d'employé à l'essai au poste de conseiller principal en ressources humaines au Service des ressources humaines, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués. Au terme de la période de probation de six (6) mois, l'employé bénéficiera de quinze (15) jours de vacances.

Le salaire à l'embauche sera celui de l'échelon 1 de la classe 4 du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-160-00-111.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu.

\_\_\_\_\_  
Jean-Claude Boyer, maire

\_\_\_\_\_  
Me Geneviève Noël, greffière adjointe